

## Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

***L'augmentation du nombre d'organismes de formation par l'apprentissage générée par ce dispositif est importante.***

***Des questionnements existent en conséquence sur l'adéquation entre les priorités politiques affichées par la Région et l'offre de formation proposée par certains de ces organismes.***

***Il est recommandé d'établir des critères permettant la cohérence entre cette offre de formation et les besoins effectifs des publics : niveau de formation, secteurs, territoires...***

***Le pilotage et la gouvernance du dispositif seraient à renforcer, conformément à certaines recommandations de la Cour des comptes.***

***Il conviendrait par ailleurs de détailler davantage les indicateurs d'évaluation et de suivi.***

Ce projet de délibération concerne la dotation du Conseil régional pour le financement des Centres de formation des apprentis (CFA), dans un contexte où l'apprentissage se développe de manière massive, favorisé par d'importants financements publics et un cadre réglementaire qui s'assouplit.

### Un risque d'inflation du nombre d'organismes de formation par l'apprentissage...

Étant donné l'importance des financements disponibles, de nombreux organismes de formation sont amenés à demander leur labellisation en tant que CFA, qui pour certains d'entre eux peut représenter un effet d'aubaine leur permettant d'élargir le scope de leurs activités et de leurs publics.

### ... qui génère des questionnements sur l'adaptation des formations dispensées et les populations bénéficiaires

Le projet de délibération cite l'exemple d'un organisme de formation en particulier, qui présente un profil représentatif d'un certain nombre de risques sur lequel le CESER souhaite attirer l'attention.

Subventionner des organismes proposant des formations de niveau post-bac risque de privilégier des populations déjà très formées, qui ne sont pas la cible prioritaire de la Région, qui a une attention toute particulière à l'accès des moins diplômés à l'apprentissage.

Subventionner l'implantation d'organismes d'apprentissage proposant des formations existant déjà sur le territoire n'apparaît par ailleurs pas comme une priorité.

La multiplication des organismes de formation par apprentissage (OFA) subventionnés a lieu dans un contexte d'enveloppe contrainte et qui peut être destinée à être réduite. Ce « saupoudrage » risque de pénaliser les structures qui ont le plus besoin de ces aides et qui correspondent spécifiquement à la stratégie régionale.

**Établir des critères stricts de financement permettant le développement d'une offre de formation en cohérence avec les priorités régionales : niveau de formation, secteurs, territoires visés...**

## Un pilotage du dispositif à renforcer

La multiplication des organismes d'apprentissage permise par ce type de dispositif rend nécessaire un pilotage organisé à l'échelle régionale, aujourd'hui manquant.

La question de la gouvernance du dispositif fait partie des préconisations de la Cour des comptes qui fait diverses recommandations à ce sujet. Le CESER remarque avec intérêt que le Conseil régional tient compte de certaines de ces recommandations. Le rapport de la Cour des comptes cité dans le projet de délibération démontre que l'organisation générale du dispositif pose problème. La Région n'a pas la possibilité de pallier l'ensemble des dysfonctionnements relevés à sa seule échelle. Le CESER l'invite toutefois à faire preuve de vigilance quant aux potentiels écueils identifiés.

Au niveau du suivi et de l'évaluation, le bilan serait à détailler davantage avec :

- Des données sur les organismes de formation par apprentissage qui se créent ;
- Les taux de réussite corrigés des taux de rupture de contrats ;
- Une analyse qualitative des taux de rupture prenant en compte notamment leurs causes ;
- Le coût des apprentis comparés au coût des élèves en lycée professionnel ;
- Incidences des entrées et sorties du dispositif sur les autres structures, par exemple les lycées professionnels.

La région gagnerait à rendre ces indicateurs accessibles à l'ensemble des partenaires sociaux et aux usagers afin d'éclairer au mieux les politiques en matière d'apprentissage.

Afin de compléter ces indicateurs, étant donné la libéralisation de ce secteur qui a en charge la formation initiale d'une partie des jeunes néo-aquitains, il semble nécessaire de se doter d'un instrument de contrôle et d'inspection aujourd'hui inexistant.

**Renforcer le contrôle et la gouvernance du dispositif régional d'apprentissage.**

**Détailler le bilan du dispositif avec les indicateurs préconisés.**



---

Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



---

Vote sur l'avis du CESER

« Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2021 et convention de partenariat avec France Compétences 2022-2024 »

146 votants

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine